

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2575

présenté par

Mme Besse et M. Dupont-Aignan

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 14 G, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article L. 251-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les mots : « compétente peut » sont remplacés par le mot : « doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre obligatoire l'exécution des OQTF par l'autorité administrative. Seulement 12 % des OQTF sont réalisées. Cela n'est plus possible.